Quel nom donner à l'imposant colosse ?

La nouvelle Italie compte bien dans ses annales deux faits militaires qui appartiennent à l'histoire, mais ils ne sonnent pas précisément la victoire et l'honneur. Les plaies de Custozza saignent encore après vingt-cinq années et les tempêtes de l'Adriatique n'ont pas balayé la honte de Lissa. Aussi pouvait-on se demander avec une maligne curiosité sous quel patronage la marine italienne placerait son nouveau-né.

M. Benoit Brin, ministre de la marine, a tranché la difficulté en empruntant aux fastes de l'Italie pontificale ce que ne pouvait lui fournir l'histoire de l'Italie nouvelle : le cuirassé se nommera « *le Lépante.* »

Ce choix contient un significatif aveu.

Le 5 mars dernier, à la tribune de Montecitorio, M. Guido Baccelli, ministre de l'instruction publique, cherchant les œuvres et les monuments du régime pontifical, signalait, non sans une nuance de dédain, trois cent soixante églises élevées dans l'enceinte de Rome.

Et voici qu'évoqué par le gouvernement lui-même, surgit un grand souvenir du passé qui fait pâlir ceux du présent ; voici que se dresse un monument de l'œuvre des Papes, de leur gloire humaine, de leur rôle politique et civilisateur.

Oui, sans doute, ils ont semé comme une poussière d'or dans leur capitale les riches merveilles de l'art religieux. Mais (l'Italie le proclame en choisissant le nom de Lépante comme le symbole et le drapeau de son relèvement naval) les Papes ont fait mieux que de multiplier les temples magnifiques, ils ont assuré le repos et la sécurité de l'Europe, en arrêtant à ses portes la barbarie musulmane.

Le mot qui va rayonner à la poupe du navire italien n'est pas seulement un hommage rendu au passé, la glorification involontaire de Pie V, qui fut l'inspirateur, l'auteur, l'âme de la ligue chrétienne victorieuse à *Lépante*. Il souligne encore l'ingratitude d'une dynastie oublieuse; il flamboiera demain comme un reproche aux yeux de l'héritier des saints couronnés de Savoie.

Quant les instances de Pie V eurent cimenté l'alliance défensive des nations catholiques sous l'étendard de la Vierge Marie, une contestation surgit, dit l'histoire, sur le commandement des forces unies. Quel serait le généralissime ?

Le Pape insista pour que les galères de Venise, de Gênes, de Naples et de Sicile, l'infanterie d'Urbin, de Lucques et de Mantoue, la cavalerie de Ferrare et les forces espagnoles acceptassent le commandement général d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

Mais les intrigues contraires de l'Espagne réussirent : le Pape échoua dans son projet, et ce fut Don Juan d'Autriche qui l'emporta.

Emmanuel Philibert voulut du moins témoigner au Saint Siège sa reconnaissance; trois de ses galères se rangèrent sous les ordres de l'amiral vénitien et du général espagnol. Il prescrivit même à son représentant, André Provana, d'incliner toujours son pavillon devant celui du Souverain-Pontife, dont les galiottes étaient conduites par Marc Antoine Colonna.

Les descendants d'Emmanuel Philibert ont cruellement oublié les droits du Saint-Siège à leur reconnaissance; ils ont arraché et foulé aux pieds l'étendard de Saint-Pierre! La maison de Savoie a méconnu la vieille amitié des Pontifes romains qui s'est manifestée, si éclatante, au seizième siècle.

Ainsi l'histoire impose ses grands reproches ; elle affiche, quoi qu'on en ait, les dettes que l'on voudrait nier. Et voici l'Italie révolutionnaire obligée de se parer des gloires qu'elle insulte, de confisquer à son profit l'éclat de cette Papauté qu'elle a spoliée, réduite à l'impuissance!

L'Italie révolutionnaire, en confisquant le lauriers de Lépante, confesse que la Rome pontificale avait maintenu, persistante autour de son nom, la couronne glorieuse de la Rome impériale.

Aux peuples de juger si l'héritage a periclité entre les mains de la troisième Rome !

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 15 mars 1883

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à 2 heures.

CAISSE DES LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES PRIMAIRES

Le Sénat aborde la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant augmentation des fonds de subvention et d'avances mis à la disposition de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires. — M. Barbey, rapporteur. — Urgence déclarée.

M. L. SAY rectifie certaines interprétations données au rapport de la commission. Celle-ci se réserve d'examiner, dans l'avenir, les ressources du budget. Mais elle n'entend pas s'opposer à l'action du gouvernement, en matière scolaire.

M. J. FERRY, président du conseil, ministre de l'instruction publique, soutient les dispositions du projet actuel, notamment celles qui restreignent les pouvoirs des Conseils généraux. Il dit que le gouvernement rencontre des difficultés sérieuses, surtout dans la Seine-Inférieure; il faudrait pouvoir centraliser les moyens de briser les résistances locales. Il s'attache à démontrer que le projet n'est pas inutile, car dans deux mille communes il n'y a pas d'écols bâtie ou suffisante. On ne fera pas tout simultanément. On mettra cinq ans, dix ans, si cela est nécessaire.

On marchera prudemment.

M. FRESNEAU dit que le gouvernement a violé les règles de la comptabilité et les règles du droit constitutionnel. Les procédés du ministre rendent illusoires la responsabilité ministérielle et la souveraineté parlementaire.

La discussion générale est close.

M. BUFFET monte à la tribune.

Il constate l'inutilité de certaines dépenses, tendant à introduire dans les écoles, des améliorations non urgentes, et à créer des écoles neutres en face des écoles religieuses.

Les 7 premiers articles sont adoptés.

M. DE FOURTOU demande le rejet de l'article 8, qui constitue une obligation onéreuse.

L'article 8 est adopté par 165 voix contre 103.

La suite de la discussion est remise à demain.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service particulier)

Séance du jeudi 15 mars

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ARTILLERIE DES FORTERESSES

La Chambre adopte un crédit de 25,000 fr. pour l'artillerie des forteresses.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE EN TUNISIE

M. DUBOSC dépose un rapport sur le projet d'organisation judiciaire en Tunisie.

Il demande la discussion immédiate, mais propose de repousser la modification apportée par le Sénat, concernant les chiffres des crédits.

M. DES ROTOURS proteste contre la rapide discussion de projets entraînant de fortes dépenses.

La proposition de M. Dubosc est adoptée.

L'urgence est déclarée.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

Les articles 3, 4, 7, 8, qui avaient été réservés, sont adoptés.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

M. WALDECK-ROUSSEAU rappelle que le projet distingue deux sortes de Sociétés: les Sociétés libres et les Sociétés approuvées. Ces dernières auraient droit à des avantages qui engageraient les finances de l'Etat.

Quand une société ne demande qu'à s'organiser, elle rentre seulement sous l'empire de la législation générale; mais quand elle demande à l'Etat un concours pécuniaire, l'Etat peut subordonner son concours aux conditions qui lui paraissent favorables au développement de l'idée de prévoyance. Or, l'article 14 prévoit des opérations qu'il n'y a pas lieu de favoriser.

On semble rechercher un mécanisme nouveau alors qu'on n'a pas encore tiré tout le parti possible de celui qui fonctionne déjà.

On demande à l'Etat une dotation de 20 millions sans indiquer exactement l'emploi que l'on en fera. La législation actuelle offre aux associations un concours précieux auquel on ne fait pas assez appel.

Le décret de 1856 spécifie que, chaque fois qu'une association constituerait un fonds spécial pour les retraites, l'Etat donnera une subvention calculée sur certaines bases fixées par ce décret. Cette subvention est d'environ 40 0/0 du fonds constitué par l'association; elle a imposé à l'Etat des sacrifices importants se montant à plus de 500,000 fr. pendant ces dernières années.

Cependant, le nombre des retraites pour la vieillesse a été peu considérable, et le chiffre en a été peu élevé, le résultat n'est pas proportionné aux sacrifices des Sociétés et de l'Etat.

En 1868, deux caisses d'assurances ont été créées et sont restées jusqu'à présent peu connues. L'une permet de s'assurer un capital en cas de décès, l'autre une rente viagère en cas d'incapacité de travail, moyennant des primes légères, ces caisses assurent des avantages importants aux assurés.

Malgré ces avantages, un très petit nombre de membres des Sociétés mutuelles ont cherché à profiter de l'existence de ces deux caisses. La seconde particulièrement n'a trouvé aucun client, elle n'a pas pu fonctionner.

Le système compliqué qui prévaut aujourd'hui ne donne qu'une satisfaction très insuffisante aux besoins des sociétaires, on arrive à une moyenne de pension de 69 fr. et en petit nombre; il y a pour le travailleur une incertitude sur l'avenir, il ne sait quand il fait ses versements, s'il aura et quand il aura une rente. Dans ces conditions il n'est pas encouragé à la prévoyance.

Si le concours de l'Etat est invoqué, il doit pouvoir indiquer le système qui lui paraît le plus avantageux. Il n'y aurait donc pas à demander à l'Etat le gros crédit proposé par la commission. Le sacrifice de l'Etat devrait être plutôt proportionné aux efforts d'une prévoyance bien entendue.

Une des premières mesures à recommander est d'inscrire leurs membres aux deux caisses de retraites, de façon à constituer pour chacun d'eux un titre de rente représenté par un livret: dans ces conditions, le travailleur, maître de son titre, sera encouragé à la prévoyance.

Ce système constituerait une sorte d'unification des deux sociétés de secours mutuels, le travailleur ne craindrait plus en se déplaçant de perdre le fruit de son épargne. Il emporterait avec lui son livret constatant ses versements et ses droits. On fera ainsi beaucoup plus pour le travailleur qu'avec un sacrifice budgétaire même important.

M. HAENTJENS approuve les déclarations de M. le ministre de l'intérieur et y ajoute quelques observations.

On aurait peut être gagné à soumettre le projet au conseil d'Etat avant de l'apporter à la Chambre. Les sociétés de secours mutuels avaient pris un grand développement à partir de 1852 ; mais depuis douze ans, le mouvement s'est beaucoup ralenti, c'est que, malheureusement, la politique s'est introduite dans ces questions.

Quand on voudra faire quelque chose pour les travailleurs, il n'y aura qu'à imiter ce qui a été fait sous le régime précédent.

La dotation de dix millions, qu'on voudrait attribuer aux sociétés de secours mutuels ne leur procurerait que de bien faibles ressources et elle n'est pas disponible, dans l'état actuel du budget. On n'a encore rien fait, sous la République, en faveur des ouvriers, on leur a laissé perdre quarante ou cinquante millions en billets de loterie. On n'a diminué aucun impôt, ni sur le pain, ni sur l'huile minérale, ni sur les droits d'octroi; on n'a pas voulu faire la conversion; on n'a rien fait de ce qui pouvait profiter aux classes laborieuses.

De nombreux articles sont adoptés.

Sur l'article 22 tendant à constituer une dotation de 20,000,000 pour les sociétés, M. Tirard fait observer que les nécessités budgétaires ne lui permettent pas d'adopter le chiffre de 20,000,000 et il demande que la dotation soit réduite à 10,000,000.

Après les observations de MM. Maze, Ribot et Haentjens le chiffre de 20,000,000 est repoussé et celui de 10,000,000 est adopté.

Les articles 22 et autres sont adoptés sauf l'article 27 qui est rejeté sur la demande de M Waldeck-Rousseau comme n'ayant pas un caractère législatif.

Cet article est relatif à la publication des manuels de prévoyance mutuelle.

La Chambre décide de passer à une deuxième délibération.

La séance est levée.

Il y aura séance samedi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

L'interpellation de la droite

Paris, 15 mars.

La réunion de la droite avant la séance n'était pas en nombre. L'interpellation Faure-Paris est ajournée.

Ligue révisionniste

300 sénateurs, députés, conseillers municipaux et généraux, représentants de la presse, délégués des républicains de Paris et des départements, se sont réunis à la salle Vélard, 8, rue St-Marc, hier soir.

La réunion a nommé M. Laurent Pichat, président; MM. Labordère, Barodet, de Bouteillers, assesseurs; Camille Pelletan, secrétaire.

La réunion a décidé :

1° Qu'il était fondé une Ligue républicaine pour la révision, ayant pour objet d'organiser la République sur le principe de la souveraineté du suffrage universel;

2° Que la Ligue n'aurait aucun caractère électoral;

3° Que le bureau serait chargé de rédiger des projets de manifeste, de statuts et de listes pour la nomination de comités de la Ligue et qu'il convoquerait une nouvelle réunion pour le mardi 20 mars.

La réorganisation judiciaire

Paris, 15 mars.

M. Martin Feuillée attribue aux villes de Montpellier, Toulouse, Rouen, Nancy, Nîmes et Douai, chacune deux chambres. Aux villes d'Angers et Bastia, chacune une chambre.

Le nombre des conseillers et présidents compris sera ainsi ramené à 450.

Celui des membres des parquets des cours, à 141.

Les tribunaux de Lyon et de Marseille auront chacun quatre chambres.

Les villes de Lille, Roanne, Saint-Etienne et Toulouse chacun trois.

Quarante-deux tribunaux auraient deux chambres, et trois cent onze restant une seule.

Toutes les cours, excepté celles de Paris, sont placées sur le même pied, comme traitement des magistrats.

Toutes les distinctions de classes sont supprimées.

Les tribunaux, excepté celui de la Seine, sont divisés en trois classes :

La première comprend Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Rouen, St-Etienne, Nantes, Le Hâvre.

La deuxième comprend les tribunaux composés de plusieurs chambres et ceux qui siègent dans les villes de cour d'appel.

La troisième comprend tous les autres tribunaux.

Les magistrats non maintenus ayant plus de six ans de service recevront une retraite égale au quart de leur traitement.

Ceux dépassant trente années de service pourront réclamer une retraite proportionnelle calculée sur la moyenne du traitement des six dernières années.

Un jury correctionnel sera constitué comme le jury des assises et selon les mêmes principes.

La désorganisation de l'armée

Paris, 15 mars.

Un décret vient de remplacer le général Gresley dans le commandement du 5e corps d'armée. Pour motiver cette décision du général Thibaudin, il est dit dans le texte de ce décret que le général Gresley est « arrivé au terme de son commandement ». Nous croyons savoir que la raison de ce remplacement est toute politique. Le général Thibaudin a voulu punir dans le général Gresley, ancien chef d'état-major de M. le duc d'Aumale, le sénateur qui a voté contre les lois d'expulsion. Ce n'est pas le seul acte de vengeance que médite, dit-on, le ministre de la guerre.

L'interpellation Lefebvre

Paris, 15 mars.

M. Raynal déclare accepter pour lundi la discussion de l'interpellation Lefebvre, sur le respect de la liberté politique et religieuse des ouvriers mineurs.

La proposition Henry Maret

M. Henry Maret ne déposera sa proposition d'amnistie pour les condamnés de Montceau-les-Mines et de Lyon qu'après la discussion de l'interpellation de M. Ernest Lefèvre.

Réunion anarchiste

Paris, 16 mars

Hier soir, salle Diderot, rue des Arquebusiers, le comité anarchiste qui avait signé l'invitation au meeting de vendredi, avait invité tous les groupes anarchistes à venir protester contre les calomnies des journaux.

Environ 350 anarchistes avaient répondu à l'appel.

Tous les membres du comité ont pris successivement la parole pour assumer l'entière responsabilité du mouvement qu'ils avaient provoqué ; selon les orateurs, les manifestations dans la rue peuvent seules amener des réformes sociales. Il ne faut rien attendre de l'égoïsme bourgeoisie, ni de la cupidité des financiers. L'ouvrier qui a faim a le droit d'entrer chez un boulanger pour prendre du pain et les juges qui le condamneraient seraient des assassins.

Tous les orateurs ont approuvé la correction infligée à M. Yves Guyot, conseiller municipal, qui, ont-ils ajouté, en verra bien d'autres s'il continue son métier de mouchard. Ils ont assuré que les rédacteurs de la presse radicale et intransigeante qui les avait insultés, en les traitant de monarchistes « n'y couperaient pas » au jour de la Révolution sociale. Ils ont terminé en invitant leurs amis à se joindre à eux pour faire disparaître les salariés et les vendus de la presse, qui sont à la merci de toutes sortes de combinaisons financières.

Léger, l'ouvrier arrêté vendredi, sur lequel on a trouvé 72 francs, a déclaré qu'on l'avait relâché le samedi sans lui rendre son argent, et la police est « une voleuse ».

Aucune allusion n'a été faite au sujet de la manifestation du 18 mars, ce qui fait supposer que la journée sera calme.

Une lettre de M. Tirard

Le *Gaulois* publie une lettre de M. Tirard, dans laquelle il déclare qu'il ne fit jamais partie du Conseil d'administration d'aucune société industrielle ou financière. Il ajoute qu'il est resté absolument étranger à l'administration des opérations de la société des Mines de l'Uruguay, dont il ne possède seulement des actions payées de ses deniers.

Le prince Napoléon

Le prince Napoléon, accompagné du prince Louis, est parti hier pour Londres.

L'affaire de l' « Union Générale »

Paris, 15 mars.

La Cour d'appel a terminé l'affaire de l'« Union générale. »

L'arrêt est renvoyé à lundi.

Mort de Karl Marx

La *République radicale* apprend, à la dernière heure, la mort de Karl Marx, le socialiste allemand, chef de l'école autoritaire.

Les affaires Malgaches

Paris, 15 mars.

Il y a en ce moment un échange de notes assez actif entre les cabinets de Londres et de Paris au sujet des affaires de Madagascar.

ÉTRANGER

Le duc de Chartres à Naples

Naples, 15 mars.

Le duc de Chartres, est arrivé ici, est descendu à l'hôtel du Vésuve. Il part demain matin pour Constantinople.

Le nouveau ministère russe

Sophia, 15 mars.

Le nouveau ministère est ainsi constitué : Général Soboleff, président du conseil et ministre de l'intérieur, chargé, en outre, de l'intérim du ministère des finances ;

Général Kaulbars, guerre ;

Prince Kilkoff, travaux publics, agriculture et commerce ;

M. Kyriak Zankoff, affaires étrangères ;

M. Théocharoff, justice ;

M. Ajoura, instruction.

Le programme du cabinet est de maintenir l'ordre de choses actuel, et de mettre à exécution les lois votées par la Chambre.

La dynamite à Westminster

Londres, 16 mars.

Une explosion formidable a eu lieu hier soir, à neuf heures, à Westminster, dans le ministère pour le gouvernement local. Elle a causé une violente secousse; la façade du ministère a été fort endommagée, les fenêtres brisées ; l'explosion a été ressentie jusque dans la Chambre des Communes, dont les tribunes tremblaient.

Divers bruits courent sur la cause de cet événement. Les derniers renseignements permettent cependant de croire que l'explosion est due à la dynamite.

Le Nonce de Constantinople

Constantinople, 15 mars.

Le Sultan a reçu aujourd'hui, en audience privée, Mgr Rotelli, délégué du Saint-Siège apostolique, près la Sublime-Porte, en remplacement de Mgr Vanutelli.

Des discours amicaux ont été échangés. L'accueil fait par le Sultan au prélat a été très cordial.

Crise ministérielle en Hollande

Rotterdam, 15 mars.

Le roi a eu deux longues entrevues avec le chef du cabinet démissionnaire, M. le comte Van Lynden. Un cabinet libéral est seul possible.

Symptômes inquiétants

Berlin, 15 mars.

Les libéraux paraissent inquiets des changements qui viennent de s'opérer dans les hautes sphères militaires. On se demande quelle en est la signification politique et pour quelle part le chancelier y a contribué.

Toasts monarchistes

Rome, 15 mars.

M. Mancini a offert ce soir, au corps diplomatique, le dîner d'usage à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi.

M. de Kendell, ambassadeur d'Allemagne et doyen du corps diplomatique à Rome, a porté un toast au roi et à la famille royale.

M. Mancini a bu ensuite à tous les souverains et chefs des Etats amis et alliés.

Un consistoire

Rome, 15 mars.

Le consistoire annoncé a été tenu aujourd'hui. Il comprend deux parties : la première solennelle et publique, dans laquelle le Souverain-Pontife a imposé le chapeau cardinalice à Mgr Ange Bianchi et à Mgr Czacki; la seconde a été tenue secrète, c'est-à-dire avec la seule intervention du Sacré-Collège, au sujet de la préconisation des évêques aux sièges épiscopaux vacants.

Outre les évêques italiens, dix évêques polonais ont également été préconisés, dans ce consistoire.

Mgr Mermillod, évêque *in partibus* d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, est nommé à l'évêché de Lausanne et de Genève.

Les anarchistes espagnols

Xérès, 15 mars.

Une nouvelle association d'anarchistes, composée de 214 individus, vient d'être découverte, à Alcala-de-los-Gazules. Le chef et 21 membres de cette association ont été arrêtés. Divers membres de la fédération ouvrière ont remis à la police, afin d'éviter d'être poursuivis, l'argent et les papiers des comités dont ils faisaient partie.

Les Allemands au Mexique

New-York, 15 mars.

On assure qu'un agent du gouvernement allemand est arrivé ici avec la mission d'acheter dans le Mexique un lot de terrain destiné à être colonisé par les émigrés allemands.

Le gouvernement allemand se serait déjà fait acquéreur d'un million d'acres dans les Etats de Nueva-León, Zacatecas et San-Luis Potosi et il aurait commencé de nouvelles négociations en vue d'un nouvel achat de 9 millions d'acres.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA RUE DE CROUY. — La Mairie a fait afficher l'avis suivant :

« Le projet relatif au classement et au règlement des alignements de la rue de Crouy, sera déposé, pendant quinze jours, au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» A l'expiration de ce délai, les 28, 29 et 30 courant, de deux à quatre heures du soir, dans l'une des salles de la Mairie, M. Lehoucq, conseiller général, recevra les déclarations des intéressés sur l'utilité publique de ce projet. »

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Monsieur le Maire a fait afficher que des livrets de caisse d'épargne seraient distribués, chaque année, aux jeunes gens les plus méritants de nos cours d'adultes. C'est assurément une louable pensée que d'encourager les ouvriers à consacrer leurs loisirs à l'acquisition de connaissances sans lesquelles ils ne peuvent plus prétendre à la plus modeste place, et de leur montrer en même temps la voie de l'épargne personnelle qui sera toujours, quoi qu'on fasse, la plus sûre garantie de l'avenir. Mais nous craignons bien qu'on ne se fasse illusion sur l'efficacité du moyen adopté. Croit-on que l'appât lointain d'une problématique pièce de cent sous, soit capable d'attirer et de retenir, tous les soirs, sur les bancs d'une école des jeunes gens qui trouvent en eux et autour d'eux, mille occasions de s'en éloigner ? Ceux qui ont vu de près les cours d'adultes et même les cours publics, savent que partout ils regorgent en octobre et novembre. Mais viennent les fêtes d'hiver, et les vides se multiplient, et il est rare que les absents reparaissent. Les uns trouvent l'étude bien moins agréable que les chants de fêts qui les ont charmés ; d'autres n'osent se représenter après quelques absences ; d'autres enfin, et des meilleurs, profitent de l'occasion pour déserter des leçons qui ne répondent pas à leurs besoins.

» Et c'est ainsi que les vrais adultes s'éclipsent peu à peu, et qu'il ne reste en général, dans nos cours, que les adolescents qu'y maintient la volonté de leurs parents.

» Eh bien ! ces adultes qui tiennent bon et ces parents qui tiennent ferme n'ont qu'un but : c'est d'arriver, par l'instruction, à améliorer leur position ou à préparer à leurs enfants un avenir moins pénible que le leur; et tous, adultes et parents, sont intimement convaincus que l'instruction toute seule ne leur suffirait pas pour réussir, qu'ils ont besoin d'appeler sur eux l'attention des patrons. Iront-ils leur présenter un livret de caisse d'épargne ? Nous serions heureux de le croire : mais l'expérience nous oblige à en douter. Qu'on leur donne, au contraire, une médaille de bronze de quarante sous, un certificat de dix centimes, mais signé de noms connus; et l'on verra avec quel légitime orgueil ils les feront encadrer, les montreront à leurs voisins, à leurs amis, à leurs chefs! Nous ajouterons que médailles et certificats, qui resteront là constamment exposés sous les yeux des frères et sœurs, et plus tard des enfants, sont, pour toute une famille et peut-être pour plusieurs générations, un encouragement incessant à l'étude, une occasion, pour chaque visiteur nouveau, d'adresser un éloge qui stimule l'ardeur des enfants et commande la fermeté aux parents.

» Je reviendrai sur ce sujet et vous prie, en attendant, d'agréer, Monsieur, mes respectueuses civilités.

» Alexandre FAIDHERBE. »

EXAMENS. — Parmi les quatorze élèves du pensionnat des Filles de la Sagesse, d'Haubourdin, qui viennent de passer avec succès leurs examens pour le brevet simple, se trouvent deux jeunes filles de Roubaix : Miles Jeanne Bernard, et Marie Delcroix.

Sur quatre élèves de la même maison, qui ont obtenu leur brevet supérieur, deux sont également de Roubaix : Miles Julia Cheval, et Adèle Schwartz.

LE CONCERT SPIRITUEL. — On nous prie d'annoncer que la répétition qui aura lieu samedi soir à l'Hippodrome, a un caractère *essentiellement privé.*

FANFARE-DELATTRE. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain, à 3 h. 1/2 du soir, que doit avoir lieu à l'Hippodrome le grand concert de bienfaisance organisé par la *Fanfare-Delattre*, au bénéfice de la veuve et des enfants d'un de ses sociétaires, décédé récemment après une très-longue maladie. Tous les amateurs de bonne musique saisiront l'occasion qui leur est offerte de passer quelques heures très agréablement tout en faisant une bonne action.

La Société a obtenu le bienveillant concours de plusieurs artistes d'un mérite reconnu, parmi lesquels nous citerons MM. Wilhelm-Rohn, violoniste de valeur; Louie Knorr, chef de la *Fanfare-Delattre*, que nous n'avons pas entendu depuis longtemps; G. Meyer, pianiste savant et distingué; Ch. Hache, baryton plein d'avenir; Em. Decondi, notre sympathique ténor; H. Vergote, chanteur comique des plus estimés. Avec de tels éléments et le groupe des solistes de la *Fanfare-Delattre* on peut être sûr d'un franc succès ; aussi souhaitons-nous de tout cœur une salle comble aux organisateurs de cette fête de bienfaisance. Le prix des places est de 2 fr., 1 fr., et 50 centimes. On peut réserver ses places chez M. Alf. Duburq, rue du Vieil-Abreuvoir.

Voici le programme de ce concert :

Première partie. — *Fanfare Delattre*, mosaïque sur Boccace, F. de Suppé. — Em. Decondi, romance.... — Wilhem-Rohn, grande fantaisie sur Faust, Gounod. — Ch. Hache, cavatine de la Favorité, Donizetti. — H. Vergote, chansonnette....

Deuxième partie. — *Fanfare-Delattre*, grand air varié, Stappen (solistes : E. Wissand, Rivret, Potage, A. Michon, Alexandre, G. Honoré, P. Desmadryl, Dujardin, E. Michou, P. Marthe, C. Bourgois, Timmer, Taupe.) — Ch. Hache, cavatine des Martyrs, Donizetti. — Wilhelm-Rohn, cavatine de Raff, Raff, Souvenir d'Amérique, Vieuxtemps. — Em. Decondi, romance, xxx — Louis Knorr, fantaisie variée pour saxophone, X. — H. Vergote, chansonnette...

Le piano sera tenu par M. Gve Meyer. — Piano de la maison Pleyel.

CARROUSSEL. — Comme les années précédentes la commune d'Hem, à l'occasion de la kermesse, organise un carrousel, au bénéfice des pauvres, pour les dimanche et lundi 20 et 21 mars.

LA PORNOGRAPHIE. — On nous signale un fait qui se passe dans les trains faisant le trajet de Lille à Mouscron.

Un individu passe dans les wagons de 3e classe, débite son boniment, et offre aux dames(!) et aux messieurs des cartes dont la transparence à la lumière des lampes, découvre des images d'une obscénité révoltante.

Il y a dans les compartiments des femmes, des jeunes filles, des enfants, et ce... *marchand* débite cyniquement ses malpropretés !

Ne pourrait on interdire ce genre de commerce ?

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Le rôle du Tribunal de simple police contenait jeudi 47 affaires, sur lesquelles trois ont été remises. C'est toujours l'ivresse manifeste ou le tapage nocturne qui tiennent le premier rang parmi les contraventions.

ARRESTATION D'UN ESCROC. — Il y a deux jours, nous annoncions qu'un domestique avait commis une escroquerie au préjudice de M. Roomacker, épicier et cabaretier, rue de Tourcoing. Nous apprenons que cet individu vient d'être arrêté à l'estaminet du *Lapin-Blanc*, Grande-Place. Il se nomme Jules Fourmies.

UN ENFANT BRULÉ. — Hier, matin, vers onze heures, Mme Rétur, ménagère, rue de la Fosse-aux-Chênes, avait placé un pot de fer sur un poêle. Lorsqu'elle voulu l'enlever, la poignée se décrocha. Le liquide bouillant enfermé dans le pot se répandit sur un jeune enfant, et lui brûla une partie du visage et des bras. Heureusement, les blessures ne sont pas graves.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE. — Hier après-midi, vers cinq heures, une dame assistait, rue du Vieil-Abreuvoir, à une vente publique, lorsqu'elle s'aperçut soudain, qu'on lui avait soustrait son porte-monnaie, contenant 120 francs. Elle a des soupçons sur un jeune homme qui s'est trouvé quelques minutes près d'elle, et dont elle a donné le signalement à la police.

UNE DISPARITION. — On signale d'Hem la disparition du nommé F. Lauwers, journalier. Cet homme était sans travail depuis 3 mois.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — On a remis entre les mains de l'autorité le nommé E. Rœucq, journalier à Croix, inculpé de mendicité, escroquerie et ivresse manifeste.

TOURCOING

VENTE PUBLIQUE ET VOLONTAIRE. — D'ordre de MM. H. et A. Grau : 20,000 kilos blouses Buenos Ayres et Russie.

D'ordre de M. Anthime Desmettre: 50,000 kilos blousses Australie, Buenos-Ayres, Croisés et Bagdad.

30,000 kilos déchets divers.

20,000 kilos laines brutes et lavées, gros et abats divers.

40,000 kilos peignés diverses provenances.

Par autorisation du tribunal de commerce et provenant de liquidation: 10,000 kilos dévidé 20|22 mélangés et écrus,

Le mercredi 21 mars 1883, à trois heures de relevée. Salle des Ventes, rue Neuve-de-Roubaix, Les courtiers soussignés procéderont à la vente des marchandises ci dessus énoncées.

Ces laines, déposées dans les magasins des vendeurs, seront visibles la veille et le jour de la vente.

On spécifiera sur le catalogue, les lots qui seront vendus au taux de conditionnement de 10 0|0.

Nous rappelons que les marchandises doivent être rendues, au plus tard, dans les magasins généraux, le vendredi 16 courant.

Les courtiers,

FERDINAND LAPERSONNE, EMILE DESTOMBES, ANTOINE ROUSSEL.

ENTERREMENT CIVIL. — Jeudi, à 4 heures de l'après-midi, a eu lieu, au cimetière de Marcq-en-Barœul, l'inhumation du corps de M. Louis Prouvost, comptable en cette commune.

Une centaine de personnes parmi lesquelles on remarquait M. Léon Ducrocq, conseiller d'arrondissement, portant l'immortelle à la boutonnière, suivaient le cercueil qu'on avait recouvert d'un drap rouge portant cette inscription :

« LIBRE-PENSÉE. »

En tête du cortège marchait un délégué de cette triste société. Il tenait à la main un drapeau rouge sur lequel on lisait :

« COMITÉ DE LA LIBRE-PENSÉE DE LILLE. »

Deux discours ont été prononcés sur la tombe de M. Prouvost ; ils retraçaient succinctement la vie du défunt.

SOLDATS EN ABSENCE ILLÉGALE. — Léon Guillaume, âgé de 22 ans, et Louis Résiaux, du même âge, soldats l'un et l'autre au 19e chasseurs à cheval, ont été arrêtés vers la frontière, par la gendarmerie de Tourcoing, pour absence illégale.

UN ÉCOLIER. — D... était très joyeux en sortant de l'école. Il jouait de tout son cœur avec les boules de neige ; mais les passants sur lesquels elles pleuvaient ne partageaient pas sa gaieté.

Un agent de police survint qui troubla le bonheur du jeune écolier, en dressant contre lui procès-verbal.

UN SINGULIER PROCÈS. — Un procès très intéressant se déroulera, lundi prochain, 19 courant, devant le Tribunal civil de Lille. De nombreux témoins sont appelés par un locataire, qui prétend prouver qu'une certaine garnison insecticide l'a forcé, même par les temps de neige et de gelée que nous traversons, à déménager pour aller habiter extra-muros.

Le propriétaire, de son côté, affirme qu'avant l'arrivée du locataire, sa maison était complètement vierge de pareils insectes.

Les dépositions des témoins ne manqueront pas d'être intéressantes, surtout pour les auditeurs tourquennois, qui suivent avec intérêt ce procès déjà commencé, et qui n'a peut-être pas son précédent.

UNE ARRESTATION IMPORTANTE. — Sophie François, bien plus connue à Tourcoing sous le nom de Gaplure, chanteuse ambulante, âgée de 23 ans, née à Hennerchie, et son fidèle ami Eugène Bertrand, né à Fourmies, aussi chanteur ambulant et également âgé de 23 ans, avaient attiré dernièrement nombreuse société chez M. Grimonprez, cafetier, rue St-Germain, à Tourcoing.

Ces artistes distingués recevaient les nombreuses félicitations dues à leur mérite, lorsque ô malheur! survint la police qui, sans respect pour le talent, les arrêta en vertu d'un mandat émanant de M. le juge d'instruction de Saint-Quentin.

Si l'on en croit la police, Sophie et Eugène sont au moins aussi habiles en filouterie qu'en musique, et leur arrestation est très importante.

POLICE DE TOURCOING. — M. Michaud, inspecteur spécial, attaché à la direction de la sûreté générale à Paris, est nommé inspecteur spécial à Tourcoing en remplacement de M. Peite, nommé commissaire de police à Fourmies.

LILLE

Les instructions suivantes viennent d'être envoyées par M. Cambon, à MM. les sous préfets et maires du département :

Lille, le 23 février 1883.

« MESSIEURS, aux termes de l'article 39 de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, « les communes où il existe des foires » et marchés aux chevaux ou aux bestiaux sont » tenues de préposer, à leurs frais, et sauf à se » rembourser par l'établissement d'une taxe sur » les animaux amenés, un vétérinaire pour » l'inspection sanitaire des animaux conduits à » ces foires et marchés. Cette dépense est obli- » gatoire pour la commune. »

» Il est de la plus haute importance à ce que ce service obligatoire fonctionne partout avec la plus grande régularité. J'ai l'honneur d'appeler à cet égard votre plus sérieuse attention. »

« Lille, le 26 février 1883.

MESSIEURS, aux termes de l'article 18 de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, il n'est alloué aucune indemnité aux propriétaires d'animaux importés des pays étrangers, abattus pour cause de péripneumonie contagieuse dans les trois mois qui ont suivi leur introduction en France.

» J'appelle sur cette disposition votre plus sérieuse attention. »

BREVET SUPÉRIEUR. — Les 21 postulantes qui avaient été admises aux épreuves orales ont terminé leurs examens avec succès.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Aspirantes au brevet supérieur.* — Nous avons omis, hier, de mettre au nombre des jeunes filles admises à subir les épreuves orales, Mlle Jeanne de Bebreyne, de Bourbourg, qui vient d'être reçue pour son brevet supérieur.

C'est une bonne recommandation pour le pensionnat dirigé par mesdemoiselles Boyaval de Bourbourg chez qui cette demoiselle a fait ses études.

ECOLES NORMALES. — M. Matthieu, professeur à l'Ecole superieure de garçons de Lille, vient de subir avec succès l'examen écrit pour l'obtention du diplôme de professeur d'école normale.

EXAMENS — Nous sommes heureux de mentionner le magnifique succès obtenu cette année encore par le pensionnat des filles de la Sagesse, d'Haubourdin. 14 élèves de cette maison ont obtenu leur brevet simple à l'examen du 5 mars. Ce sont : Mlles Jeanne Bernard, Yvonne Blanchard, Marie Cateau, Marie Carissino, Mathilde Chuffart, Marie Desprez, Marthe Deweppe, Juliette Durot, Clara Jourdeuil, Louise Mallet, Julienne Saint-Léger, Mathilde Verbecke, Léonie Vaneufville, et à Arras, Marie Delcroix.

Cette semaine, quatre élèves viennent encore d'obtenir leur brevet supérieur. Ce sont : Mlles Julia Cheval, Marie Depecker, Marie Planque, et Adèle Schwartz. Ces résultats font honneur et à l'enseignement congréganiste et à l'excellente direction des Sœurs de la Sagesse.

ARMÉE. — *Subsistances militaires.* — Par décision ministérielle : M. Raphel, officier d'administration adjoint de 2e classe employé à Lille, a été désigné pour être employé à Constantine.

M. Millier, officier d'administration adjoint de 2e classe, employé à Lyon, a été désigné pour être employé dans le 1er corps d'armée.

ESCRIME. — M. Pruvet, professeur d'escrime qui vient d'être nommé professeur de la société de gymnastique et d'armes de Saint-Maurice-Fives organise pour dimanche prochain à 4 heures, dans la salle du Château, un assaut d'escrime qui promet d'être des plus brillants au profit d'une malheureuse veuve.

Il s'est assuré le concours des meilleurs maîtres d'armes de la région.

MARCHÉ AUX CHEVAUX. — Mercredi, très-beau marché; cent magnifiques chevaux ont été exposés.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — La réunion mensuelle du Comité aura lieu samedi prochain, 17 mars, à 4 heures précises du soir, dans la salle ordinaire des cours.

Ordre du jour : 1° Correspondance. — Présentation de membres nouveaux ; 2° Nomination d'un membre d'honneur et de plusieurs membres correspondants ; 3° Projets de cours et conférences ; 4° Participation de la Société au Congrès national de Douai ; 5° Organisation du concours de Géographie pour 1883 ; 6° Affaires diverses.

PUBLICATIONS LOCALES. — La quatrième livraison de la Comédie lilloise, par Debuire du Buc, vient de paraître. En voici le sommaire :

Le Caveau de Paris. — Le Maire dans l'embarras ou la première Promenade flamande. — Les bonnes d'Alsace.